



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

«Nous souhaitons poursuivre notre collaboration avec AUCHAN pour autant que notre partenaire respecte nos ambitions»

Nous respectons entièrement la sentence arbitrale rendue le lundi 22 janvier 2007 et n'avons, d'ailleurs, jamais douté de notre bon droit.

La nomination d'un troisième membre du Directoire pour MARJANE et ACIMA, dont le groupe AUCHAN a contesté le bien fondé, est définitivement entérinée.

Pour rappel, la procédure arbitrale avait été initiée par AUCHAN pour trouver une solution à notre différend. Le collège arbitral qui a prononcé la sentence était composé de trois éminents juristes, reconnus et respectés. Le premier a été choisi par AUCHAN, le second par ONA et le troisième par le Président du Tribunal de Commerce de Casablanca et sur requête d'AUCHAN.

Il est désormais urgent de reprendre notre marche en avant puisque, depuis près de huit mois maintenant, notre partenaire freine l'effort d'investissement alors qu'il est indispensable d'accélérer la création de supermarchés et d'hypermarchés au Maroc où s'exerce une forte demande.

Nous avons déjà six hypermarchés avant l'arrivée de notre associé en 2001 et nous exploitons à ce jour 14 grandes surfaces alors que notre tableau de marche, établi en commun, en prévoyait davantage.

Pour l'avenir nos objectifs restent ambitieux. Nous souhaitons poursuivre notre collaboration avec AUCHAN pour autant que notre partenaire respecte nos ambitions légitimes en matière de développement, dans l'intérêt bien compris de nos clients, de nos salariés et de nos partenaires.

Contacts :

Fakhita Drissi - Tél.: + [212] 22 43 21 07 - E-mail : f.drissi@ona.co.ma

Ikram Haddaji - Tél.: + [212] 63 33 61 77 - E-mail : ikram.haddaji@menara.ma